

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle 2020



Les membres de l'Ordre des chimistes du Québec sont conviés à l'assemblée générale annuelle (AGA) qui se tiendra le mercredi 28 octobre 2020 à 18 h 00 en mode virtuel exclusivement via l'application de visioconférence Zoom.

POUR PARTICIPER

Vous devez vous inscrire en cliquant sur le lien suivant : <https://bit.ly/2RqMLJQ> et un accès privé vous sera envoyé par courriel pour joindre l'assemblée.

Lors de cette assemblée, le président de l'Ordre fera notamment le bilan activités réalisées durant l'année précédente et présentera les principaux dossiers en cours.

À ce propos, nous vous saurions gré de prendre connaissance des documents suivants qui se trouvent également dans votre *Espace membre* :

- **Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle 2020;**
- **Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2020;**
- **Projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 septembre 2019;**
- **Projet de rapport annuel 2019-2020.**

PÉRIODE DE CONSULTATION SUR LA COTISATION ANNUELLE 2021-2022

Conformément à l'article 103.1 du *Code des professions*, « au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle le secrétaire de l'Ordre doit communiquer à tous les membres de l'Ordre, pour commentaires, l'information au sujet du montant de la cotisation annuelle.

L'information est accompagnée du projet de résolution modifiant ce montant, le cas échéant, des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation incluant une ventilation de la rémunération des administrateurs élus, et d'un projet de rapport annuel. »

L'information nécessaire à cette consultation se trouve dans le document ci-dessous, ainsi que dans votre *Espace membre*.

• **Consultation sur la cotisation annuelle 2021-2022**

Vos commentaires sur la cotisation annuelle sont attendus d'ici le **16 octobre 2020, 17 h 00** et doivent être envoyés au secrétaire de l'Ordre à l'adresse courriel secretaire@ocq.qc.ca.

COMPILATION DES COMMENTAIRES À LA SUITE À LA PREMIÈRE CONSULTATION

La compilation des commentaires reçus sera présentée par le secrétaire de l'Ordre lors de l'AGA et les membres présents pourront également formuler d'autres commentaires sur le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice 2021-2022, avant que le conseil d'administration de l'Ordre ne fixe par résolution le montant définitif de la cotisation lors d'une séance ultérieure.

Rappelons que depuis l'entrée en vigueur de la Loi 11 en 2017, les membres ne sont plus appelés à voter sur le montant de la cotisation. Celui-ci est déterminé par les membres du conseil d'administration, après avoir pris connaissance des résultats des consultations auprès des membres.

Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse courriel : secretaire@ocq.qc.ca

Au plaisir de vous voir en grand nombre !

Le secrétaire de l'Ordre,
Patrick D. Paquette, M.Sc., Mcb.A., R.M., biochimiste

